

Durée

- 1 jour (7 heures).

Public

- Toute personne voulant s'initier au Droit du travail : responsable, membre de service comptable, RH ou administratif...

Objectifs

- Savoir différencier modification du contrat ou des conditions de travail
- Appliquer la procédure adéquate en fonction de la qualification retenue

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques.
- Analyse thématique permettant aux stagiaires d'identifier les critères de différenciation entre la modification du contrat et des conditions de travail.
- Déroulement complet de la procédure à suivre en fonction du type de modification.

Evaluation - Validation

- Test en début et en fin de stage.
- Attestation de formation.

Intervenant

- Formateur consultant en Droit du travail et Gestion sociale.

Lieu

- Chez EvryWare ou sur site

Différencier modification du contrat et des conditions de travail

Modification des conditions de travail et exercice de son pouvoir de direction par l'employeur

- La notification de la décision par l'employeur
- La procédure à suivre en cas de refus du salarié

Modification du contrat de travail et exigence d'un accord écrit de l'employeur et du salarié

- La formalisation de la proposition de modification du contrat
- La rédaction d'un avenant en cas d'accord du salarié
- La procédure à suivre en cas de refus du salarié

La procédure spécifique en cas de modification du contrat pour motif économique

- Le respect de dispositions spécifiques
- La mise en œuvre de la procédure de licenciement économique en cas de refus du salarié